

BAREMES OFFICIEL DES HONORAIRES DE L'AGENCE PARÉ

TRANSACTION - T.V.A à 20%

HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

1. IMMEUBLES D'HABITATIONS : 6% T.T.C.
2. TERRAINS A BATIR, COMMERCES, STATIONNEMENTS, CAVES ET CELLIERS : 10% T.T.C.

**TOUS LES PRIX AFFICHES EN VITRINE OU SUR INTERNET SONT PRÉSENTÉS
HONORAIRES D'AGENCE INCLUS**